Le mystérieux cambriolage

A la recherche des malfaiteurs de la rue Esquermoise, à Lille

Nous avons, dans notre numéro d'hier, relaté le vol de 120.800 francs commis au 2e étage du 23 — et non du 27 de la rue Esquermoise, comme nous l'a fait dire une erreur typographique, — chez Mme Turge, professeur de piano.

On se souvient que la somme volée appartenait à Mlle Robert, institutrice, rue du Quai, 18, laquelle l'avait confiée à Mme Turge, son amie, pour la lui garder.

Mme Turge avait enfermé le précieux dépôt, contenu en une cassette métallique, dans l'armoire à glace de sa chambre à coucher. Elle ignorait, a-t-elle déclaré, ce que contenait exactement cette cassette, son amie lui ayant dit simplement qu'il s'agissait d'une assez forte somme d'argent.

C'est en rentrant de voyage dimanche soir, avons-nous relaté également, que Mme Turge, qu'accompagnaient ses deux filles et les fiancés de ces dernières, trouva la porte de son appartement ouverte, constata le désordre régnant dans la chambre où se trouvait l'armoire à glace et s'aperçut du cambriolage commis chez elle.

Les constatations de la police

Dans la matinée de lundi, M. Perny, chef de la Sûreté, mis au courant de cette affaire, se rendait rue Esquermoise. Malheureusement, on n'avait pas attendu son arrivée pour remettre en ordre la chambre où le cambriolage fut perpétré, et ceci n'est guère destiné à faciliter la besogne délicate du sympathique magistrat.

Quoi qu'il en soit, M. Perny put remarquer que, seule, la porte d'entrée de l'appartement de Mme Turge avait subi des violences. Le logement du pène de la serrure, appliqué d'ailleurs sur un chambranle dont le bois est avarié, était arraché. Quant à la fameuse armoire à glace, laquelle au surplus porte toujours sa clef dans la serrure, pas plus d'ailleurs qu'en ce qui concerne la cassette aux 120.000 francs, dont la clef ne quitta pas les mains de Mlle Robert, on n'y remarque aucune trace d'effraction.

Mme Turge dépeignit au chef de la Sûreté le désordre de sa chambre au moment où elle rentra chez elle : son lit, notamment, avait été mis sens dessus dessous. Elle ajouta que les malfaiteurs négligèrent de s'emparer de bijoux lui appartenant, déposés dans son armoire et aussi sur une table de toilette.

Il faut croire que ces messieurs étaient fort pressés, car ils omirent également de s'approprier le contenu d'une enveloppe, pourtant non close, renfermant 2.000 francs en billets de banque. Cette enveloppe se trouvait dans la cassette cambriolée. On la ramassa gisant, intacte, sur le plancher. En revanche, une autre enveloppe contenant un testament et soigneusement scellée celle-ci, ainsi que divers papiers, furent, à n'en pas douter, attentivement « scrutés » par les malandrins.

La majeure partie de la petite fortune de Mlle Robert se composait de titres au porteur. Voici l'énumération de ceux qui ont été volés : Onze titres de rente à 4 % 1918, cinq obligations du Crédit National 1920, trois obligations du Crédit National 1919, trois bons de la Défense Nationale de 1.000 francs.

Opposition a été faite sur ces titres, dont la propriétaire possède fort heureusement, les numéros.

Mlle Robert s'est plainte aussi, outre l'absence de numéraire, de la disparition d'une vieille montre en or et d'un bracelet émaillé monté sur or.

A la découverte

Profitant de sa présence dans l'immeuble, M. Perny voulut — on se doute pour quelle raison — le visiter en détail. Il fut amené ainsi à monter au 3e étage de la maison, où habite Mlle Calonne, actuellement en voyage. Le magistrat s'aperçut que là aussi étaient passés les cambrioleurs, sans toutefois — on s'espère, du moins, jusqu'à plus ample informé, — causer de bien gros dégâts. On s'était, en effet, contenté de taillader à coups de couteau le chambranle de la porte d'entrée de l'appartement de Mlle Calonne. Ceci semble indiquer que l'on se trouverait en présence de cambrioleurs mal outillés et, au surplus, bien novices, car ce n'est pas habituellement à cette partie des portes que les malandrins font coutume de s'attaquer.

Ajoutons, pour terminer, qu'une découverte assez singulière a été faite par un inspecteur de la Sûreté, qui en a avisé immédiatement son chef. Peut-être cette circonstance, sur laquelle on nous pardonnera de ne pas insister pour l'instant, afin de ne pas donner l'éveil aux auteurs du cambriolage, permettra-t-elle à la police de découvrir bien des choses.

Si cette hypothèse ne se réalisait pas, l'épilogue de cette affaire pourrait bien être remis à une date assez ultérieure.

A moins, cependant, que le hasard — ce dieu des policiers — ne vienne apporter son concours aux enquêteurs, actuellement assez embarrassés, ainsi que cela peut se concevoir.

LES COURSES DE LILLE

LA PREMIERE REUNION

La première réunion des Courses de Lille, depuis l'armistice, a eu lieu hier lundi, à l'Hippodrome du Bois de la Deûle. Cette séance d'ouverture ne fut pas favorisée par le temps. Le vent ne cessa de souffler durant tout l'après-midi et quelques petites pluies vinrent contrarier les épreuves. Malgré cela, un nimbreux public y assistait, mais les toilettes printanières faisaient complètement défaut, aussi bien aux tribunes qu'à la pelouse.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait : MM. Cameaux, secrétaire général de la Reconstitution ; Grimpret, ingénieur en chef du département ; le colonel Gossart, du 6e chasseurs à cheval ; Franchomme, conseiller d'arrondissement ; Clerc, chef du service des transports ; Potentier, commissaire central, etc.

Le jury d'arrivée était composé de MM. Van de Weghe ; Maurice Venot, consul d'Espagne ; François Verley ; Emile Wallaert ; Jacques Delsalle ; Verley-Bollart et Cauchy.

La musique militaire de la 1re division, sous la direction de son chef, M. Hennar, s'est fait entendre durant la réunion.

Le Pari Mutuel encaissa une somme de 208.000 francs, et la recette des entrées se monta à 25.000 francs.

Voici les résultats des différentes épreuves :

Première course. — Prix du Début (au trot monté ou attelé, en partie liée) (1er Heat). — 3.000 fr. ; Distance, 1.600 mètres. — 11 inscrits, 6 partants. — 1er, Pont du Diable (Renz), à M. Devever, en 2'33" ; 2e, Nautilde (Dessauze), à M. Ed. Beauvois, en 2'33" 4/5 ; 3e, Quesnay (Chrétien), à M. Bouhet, en 2'35".

PARI MUTUEL

		Pes.	Trib.	Pel.
Pont du Diable..	g.	32 00	28 50	20 50
—	pl.	31 00	11 00	11 50
Nautilde	pl.	22 00	14 50	15 50

Deuxième course. — Prix des Giboulées (au trot monté ou attelé). — 3.000 fr. ; Distance, 2.900 mètres. — 11 inscrits, 3 partants. — 1er, Phébus (Dessauze), à M. Rodrigue, en 4'47" 4/5 ; 2e, Pelville (Chrétien), à M. Bouhet, en 4'51 ; 3e, Polliche (Méquignon), à M. Courouble, en 4'55" 1/5 ; le, Prithivi (le propriétaire), à M. L. Verve, en 5'1".

PARI MUTUEL

		Pes.	Trib.	Pel.
Ec. M. Rodrigue	g.	17 50	31 50	21 00
Phébus	pl.	13 50	14 00	14 00
Pelville	pl.	14 50	8 00	10 00
Poliche	pl.	13 00	6 50	7 00

Troisième course. — Prix du Début (au trot monté ou attelé, en partie liée) (2e Heat). — 3.000 fr. ; Distance, 1.600 m. — 11 inscrits, 6 partants. — Pont du Diable part à 1.650 m. et Quesnay à 1.625 m. — 1er, Pont du Diable (Renz), à M. Devever, en 2'35" ; 2e, Nautilde (Dessauze), à M. Ed. Beauvois, en 2'36" ; 3e, Quenouille (le propriétaire), à M. G. de Wazières ; 4e, Quesnay (Chrétien), à M. Bouhet.

PARI MUTUEL

		Pes.	Trib.	Pel.
Pont du Diable..	g.	20 00	14 50	15 00
—	pl.	16 50	8 00	8 50
Nautilde	pl.	14 50	8 50	9 00

Quatrième course. — Prix de France (au trot monté). — 4.000 fr ; Distance, 2.800 m. — 7 inscrits, 6 partants. — 1er, Quinze-Vingt (le propriétaire), à MM. L. Jariet et de Wazières, en 4'42" ; 2e, Quand Même (Guéroult), à M. J. Lefebvre, en 4'43" 2/5 ; 3e, Belle (L. Méquignon), à M. G. Paris, en 4'47".

PARI MUTUEL

		Pes.	Trib.	Pel.
Quinze Vingt....	g.	24 50	12 50	13 50
—	pl.	13 50	8 00	7 50
Quand Même....	pl.	12 50	8 50	7 50

Cinquième course. — Prix Capucine (au trot attelé). — 5.000 fr. ; Distance, 3.000 m. — 13 inscrits, 8 partants. — 1er, Oletta (Th. Monsieur), à M. P. Godet, en 4'51" 2/5 ; 2e, Queen (Sourda), à M. G. Mercier, en 4'52" ; 3e, Qui l'aura (Vandenbulke (le propriétaire), à M. P. Buffard, en 4'59".

PARI MUTUEL

		Pes.	Trib.	Pel.
Oletta	g.	19 00	12 00	16 00
— —	pl.	13 00	6 50	7 00
Queen	pl.	15 00	7 50	9 50
Qui l'aura.....	pl.	16 00	7 50	9 00

La deuxième réunion aura lieu le dimanche 10 avril, à 14 heures.

Dernière Heure

Le Match France-Angleterre

Plus de trente mille spectateurs

Paris, 28 mars. — Voici des renseignements complémentaires sur le match international de rugby, dont nous parlions en première page :

Plus de 30.000 personnes ont assisté à la rencontre qui mettait aux prises les équipes représentatives de France et d'Angleterre. Jusqu'à 3 h., les trains venant de Paris déversent des voyageurs qui s'acheminent vers le Stade de Colombes. Devant cette affluence force est de fermer les portes. A l'intérieur de la vaste enceinte, chacun se case comme il peut. Par deux fois, les barrages d'agents sont rompus et la foule envahit les lignes de but et de touches. La garde à cheval intervient et tout rentre bientôt dans le calme.

Dans la tribune officielle prennent place successivement M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique ; les généraux Serrigny et Laiguelot et le maréchal Foch, accompagné du général Weygand. Un speaker annonce le remplacement de Struxfand par Piteu. A 15 h. exactement, le speaker revient pour annoncer au public qui s'impatiente, que l'équipe anglaise à quelques minutes de retard.

Peu après une immense clameur retentit, c'est le maréchal Foch qui, suivi des personnalités civiles et militaires, se rend à l'extrémité du terrain, afin d'inaugurer la maquette du monument élevé à la mémoire des 21 rughymen français tombés au champ d'honneur.

Pendant la cérémonie, la musique militaire joue la « Marseillaise ».

Le Maréchal regagne ensuite la tribune salué par une longue acclamation.

Un quart d'heure s'écoule, le public manifeste de nouveau son impatience.

CHAUDE PARTIE

Soudain une nouvelle clameur s'élève des différentes tribunes. L'équipe britannique fait son entrée sur le terrain. Les joueurs ont maillot et culotte blancs et des bas noirs cerclés de blanc. Les anglais sont suivis par nos nationaux qui portent le maillot bleu, la culotte blanche et les bas rouges.

Les deux équipes prennent immédiatement position. La France joue contre un vent violent. Le coup d'envoi échoit à l'Angleterre. Dès le coup d'envoi de jeu se maintient au centre. Sur une sortie de mêlée, l'Angleterre donne un coup de pied à suivre, mais Clément dégage. Un coup franc est accordé à la France et est suivi d'une belle descente des avants-français, qui tatent l'estat de peu.

L'Angleterre se dégage et envahit nos 22 mètres où une mêlée a lieu sur les buts français. Sur une longue passe Lobies dégage. Le capitaine de l'équipe anglaise dégage et lance les 3/4 qui débordent notre défense, et marquent un essai par l'intermédiaire de Lowe.

Le but est réussi par Hamelt.

Le jeu revient alors au centre où, sur une mêlée, Piteu envole en touche. Sur un départ des 3/4 français, Lowe intercepte une passe et échoue près de notre ligne de but. 3 coups francs sont accordés, 2 pour la France et 1 pour l'Angleterre. Une nouvelle attaque française voit l'échec de Lobies à 5 mètres des buts. Enfin sur coup franc Crabos tente et réussit le but. Angleterre 5 points ; France 3 points.

Peu après Cumberledge tente à son tour un but sur un coup franc, mais le manque. L'Angleterre domine en mêlée et à la touche longue, où ses avants se montrent merveilleux. Malgré cela, la France tient bien et attaque souvent.

La mi-temps est sifflée alors que Clément, durement touché à tête, est pansé.

A la reprise Clément a repris sa place, il joue tête bandée.

De suite le jeu reprend toute son activité. Les échappées se succèdent, d'une part comme de l'autre. La France est dominée surtout en avants.

Finalement, l'Angleterre bat la France par dix points.

PLUS DE 200.000 FRANCS DE RECETTE

Après la partie, le maréchal Foch s'est rendu au vestiaire où s'adressant à Davies, capitaine de l'équipe d'Angleterre, il lui a dit en lui serrant la main : « Je vous félicite, ce fut une belle bataille et une belle victoire. »

La recette a dépassé deux cents mille francs.

M. Viviani à New-York

New-York, 28 mars. — M. René Viviani est arrivé aujourd'hui à New-York. L'ancien Président du Conseil a déclaré aux journalistes accourus pour l'interviewer :

« Je suis venu aux Etat-Unis présenter au Président de cette grande République, les respects du Gouvernement et de la Nationalité Française. C'est pourquoi je ne puis faire aucune autre déclaration avant d'avoir salué le chef de l'Etat. En saluant le premier et grand citoyen de la démocratie américaine, je salue aussi le peuple pour lequel la France garde une tendre affection et une éternelle gratitude. »

Au Congrès de Limoges

L'ACTION DE LA C. G. T. ACCLAMEE

Limoges, 28 mars. — Ce matin, au Congrès de la Fédération des Employés, Georges Dumoulin, secrétaire-adjoint de la C. G. T. a vigoureusement défini l'action de cet organisme.

« Nous avons reconstitué l'Internationale ouvrière à Berne, a-t-il dit, bien avant que l'on songe à reconstruire l'Internationale socialiste qui n'est pas encore debout. »

Les majoritaires ont acclamé le programme tracé par Dumoulin. M. Buisson a dit que la Fédération des employés poursuivra son œuvre émancipatrice, fidèle à la ligne de conduite de l'Internationale syndicale d'Amsterdam.

M. le Comte était un escroc

Marseille, 28 mars. — Sur mandat du parquet de Nice, la sûreté de Marseille a arrêté ce matin un nommé Théophile Cousion, 41 ans, condamné par défaut à 5 ans de prison et qui s'était intitulé depuis quelques mois, à Marseille, sous le nom de M. le comte de Lévit de Saint-Louis.

Théophile Cousion a fait à Marseille de très nombreuses dupes et le total des escroqueries au cautionnement qu'il a commises dépasse plusieurs centaines de mille francs.

LILLE

LA GUIGNE !...

Si j'étais à la place de la Société des Courses, je songerais sérieusement à me procurer une Mascotte !...

Incontestablement, cette pauvre société a la poisse. La guigne, une guigne noire, préside à ses destinées !...

Quand elle apprit, il y a quelque temps déjà, que la Société des Courses songeait à reprendre la série de ses réunions, ma bonne Catu, qui préside à l'ordonnance de mon ménage de vieux barbon solitaire, laissa échapper « in petto » : « Pourvu que ça ne démette pas le temps ».

Or, à la vérité, je dois le déclarer que, en plein, Catu a mis dans le mille.

Tout comme avant guerre, il a suffi que la Société des Courses annonçât une de ses réunions, pour que de concert, comme sur un mot d'ordre, des nuages menaçants s'assemblassent en foule sur la tête innocente des Lillois.

Certes, il n'a pas plu comme si tous les saints du Paradis se mêlaient ensemble à faire leurs petits besoins, mais il s'en est fallu de peu, vraiment !...

Or, donc, si j'étais à la place de la Société des Courses, je rechercherais d'abord quel est le « jettatore » qui me jette le mauvais œil.

De toute évidence, la noble société doit réchauffer en son sein, en cachette, depuis tôt trois mois, ou presque, un ciel implacablement bleu présidait à nos destinées et il a suffi de l'annonce d'une réunion de la Société des Courses pour que les bêtises barométriques se déchaînassent sur nos têtes innocentes.

Le « jettatore » éliminé, une « Mascotte » s'impose ! Souvenez-vous : « Sitôt que dans une maison un de ces anges-là pénètre, c'est la chance, la veine à foison, qui luit pour son nouveau maître... » C'est la chanson qui le déclare.

Et puis, entre nous, comme ce serait joli un concours de Mascottes, à Lille !...

Là voilà la jolie fête, ô gué !... la voilà !...

. . . . . .

Vraiment, pour toute la flotte qu'elle nous apporta depuis un temps immémorial, la Société des Courses nous doit une Mascotte porte-bonheur.

G. GRATIGNE.

L'EDUCATION PHYSIQUE

UNE « TOURNEE » DE LA PRESSE DE LILLE DANS LES COURS D'EDUCATION

Par une invitation qui fut partout la bienvenue, Molthy, adjoint au Maire, et M. Boyaval, directeur des cours d'Education physique à Lille, avaient convié hier la presse de Lille à une randonnée dans les écoles et sur les terrains de jeux où se pratiquent les cours.

En réalité, ce fut pour nous une véritable fête des yeux. Tableau charmant, fillettes et garçonnets nous apparurent tour à tour, silhouettes charmantes de grâce, comme très joyeux de pouvoir se livrer à ces exercices salutaires qui leur amènent de belles couleurs roses aux joues, et seront pour eux générateurs de santé.

Tout d'abord, en la salle des Mariages, M. Boyaval, en présence de Molthy et de M. Gérard, inspecteur primaire, — qui doivent d'ailleurs nous accompagner dans notre randonnée, — nous remémore comment furent fondés les cours d'éducation physique à Lille, en quoi ils consistent, comment ils fonctionnent.

C'est en revenant de la 4e fête fédérale, donnée à Nîmes l'année dernière, que Molthy et Saint-Venant rencontrèrent M. Boyaval et lui demandèrent de fournir un rapport sur un projet d'éducation physique dans les écoles de Lille. En juillet, le rapport était remis, et, en septembre, M. Boyaval chargé de fonder cette institution.

En octobre et novembre, des conférences pédagogiques étaient faites aux instituteurs et institutrices des écoles, et le 1er janvier, les cours commençaient dans les écoles.

Nous allons donc voir aujourd'hui le résultat du travail de trois mois.

Le but de l'éducation physique est de développer harmonieusement la charpente de l'enfant, de la redresser quand elle se déforme, de remédier aux positions défectueuses.

Tous les jours, deux leçons de dix minutes de gymnastique corrective et éducative sont données aux enfants ayant dépassé six ans.

Pour ce faire, l'ancienne récréation de un quart d'heure de durée a été portée à vingt minutes, sur lesquelles dix minutes sont consacrées au jeu.

Pour les exercices, on compte cinq minutes de gymnastique suédoise avec mouvements de bras, d'abord, puis de jambes, de tronc, combiné bras et jambes, et mouvements rapides. Pour finir, quelques exercices respiratoires.

M. Boyaval nous fait ensuite remarquer que Lille est la première ville de France où cet essai d'éducation physique a été tenté.

Indépendamment de ces exercices de gymnastique corrective, chaque semaine, les enfants sont conduits sur un terrain de jeu pendant une heure. Répartis en divers groupes, ils se livrent tour à tour à toute une série de jeux différents : ballon, quille, raquette, corde, balle, cerceau, etc., etc., ayant pour objet de leur développer successivement les divers muscles du corps.

A la fête fédérale de mai, nous verrons là démonstration publique des résultats obtenus.

CHARMANTE EXCURSION

Un aperçu nous en est donné d'ailleurs, au cours de la visite que nous entreprenons ensuite.

Au jardin du Palais des Beaux-Arts d'abord !... Le cadre est charmant, et le jardin suffisamment spacieux pour désirer en voir planter quelques-uns du même genre dans les quartiers en reconstruction.

Une centaine de fillettes, en mouvements harmonieux, s'y livrent sous la conduite d'un moniteur de gymnastique, à toute la série des mouvements indiqués plus haut.

La chose semble d'ailleurs les intéresser très fort. Visiblement, ces exercices ne sont pas pour elles une corvée ennuyeuse.

Du jardin du Palais des Beaux-Arts, nous nous dirigeons vers l'école Pompelle, située dans le quartier de la rue de Tournai.

La scène change, mais l'entrain est le même. Dans la cour exiguë, mais trop exiguë, hélas ! — les petites filles accomplissent leurs mouvements les yeux remplis de gaîté. Elles chantent : « Ainsi font les petites marionnettes », et « Mettez-vous donc » deux rondes charmantes. Félicitons Mme Petit-Talbot qui les dirige et passons à l'école contiguë de garçons. Les exercices sont plus vigoureux, plus nerveux, comme il convient.

Notons que presque tous ces enfants ont bonne mine et que, pourtant, c'est dans cette école que au lendemain de l'armistice, M. le docteur Calmette trouva un seul enfant normalement constitué sur 240 présents.

A l'école Vieilas, où nous passons ensuite, nous nous trouvons en présence du plus joli spectacle que nous contemplerons au cours de notre visite. Sitôt le signal donné, poussant des cris de joie, les fillettes se mettent en place. Chose inédite, ravissante, les exercices se font avec un ensemble merveilleux, cependant que de très vieilles chansons de France, sont chantées par les enfants. Comment vous dire la grâce piquante de « En passant par la Lorraine avec mes sabots... » et de « Petit Jean revenant de Lille... » A la bonne heure, voilà comment on forme le goût. Nous ne pouvons nous empêcher de féliciter Mme la Directrice, cependant que, — ravissantes petites poupées, — les jolies bambines de son école défilent devant nous, fraîches de belle jeunesse et de santé.

Par l'école Mécanique, rue Frédéric-Motiez, et la cour du foyer américain, rue des Stations, se termine notre visite.

Nous sortons de cette randonnée à travers les différents cours d'éducation physique de notre ville, avec une impression réconfortante.

La mine des enfants est superbe. Chez presque tous, les traces des souffrances de l'occupation ont disparu. Chose à noter : ces exercices sont une véritable récréation pour nos marmots. Un grand bien peut sortir de là ; il convient, selon nous, de continuer à mener à bien cette belle œuvre de régénération et de l'encourager par tous les moyens.

V. B.

Service des passeports

AVIS IMPORTANT

A partir du 1er avril prochain, les ressortissants français, anglais, japonais, luxembourgeois et les citoyens des Etats-Unis d'Amérique seront dispensés de la formalité du visa pour l'entrée en Belgique ou le transit par la Belgique, les intéressés devront, toutefois, être en possession d'un passeport national régulier dont la production pourra leur être réclamée tant à la frontière qu'à l'intérieur du Royaume.

La formalité du visa subsiste dans les conditions en vigueur jusqu'à présent pour ce qui concerne les ressortissants de tous autres pays que la France, l'Angleterre, l'Italie, le Japon, le Grand Duché de Luxembourg et les Etats-Unis.

L'attention des sujets belges et spécialement attirée sur le fait que les mesures ci-dessus n'impliquent pas l'octroi d'une faveur réciproque aux sujets belges par les Gouvernements français, britannique, italien, japonais, luxembourgeois et américain : les sujets belges qui désireront se rendre à l'Etranger devront donc, comme par le passé, se procurer le visa du représentant consulaire compétent du pays de destination et éventuellement des pays qu'ils traverseront au cours de leur voyage.

Les Fêtes du Faubourg des Postes

MALGRÉ LA TEMPÉRATURE INCLEMENTE ELLES OBTIENNENT UN VIF SUCCES

C'est hier, ainsi qu'elle nous l'avions annoncé, que se sont ouvertes les fêtes du Faubourg des Postes, organisées par les commerçants de ce quartier.

Elles débutèrent vers 10 heures du matin, par une revue des sociétés des jeux de bouchon participant au championnat organisé en leur faveur. Cette revue eut lieu à proximité de la barrière du chemin de fer, avec le concours de la Société de Gymnastique « L'Etoile du Sud ».

Le citoyen Girardin, conseiller municipal, représentant la Municipalité, y assistait. Elle fut suivie d'un défilé qui parcourut différentes rues du Faubourg, musique en tête.

Cet terminé, les « bouchonneux » allèrent s'en donner à cœur joie aux différents emplacements qui leur étaient réservés et se livrèrent à des exploits applaudis par les amateurs assez nombreux, — malgré la température peu clémente — qui avaient tenu à suivre les parties.

A 4 heures, sur la place, face au cimetière, avait lieu une fête de gymnastique avec le concours de « L'Etoile du Sud », dont les pyramides, démonstrations de mouvements d'ensemble, etc., furent très goûtés.

A 5 heures, on distribuait les prix en l'école Renan, aux heureux vainqueurs du championnat de bouchon, puis, plus tard, dans la soirée, des bals s'organisèrent dans toutes les rues du quartier, pour le plus grand plaisir de la jeunesse.

Cette initiative des commerçants du Faubourg des Postes est à encourager. Elle procura un peu de distraction à un quartier quelque peu déshérité particulièrement au point de vue des fêtes.

LIGUE DU NORD CONTRE LA TUBERCULOSE

La représentation donnée mardi dernier au grand Théâtre municipal par le « Caveau Lillois » au bénéfice de la Ligue du Nord contre la Tuberculose, a obtenu un très vif et très légitime succès.

Le produit net de la soirée, soit 1.560 fr. 40, a été versé dans la caisse de l'œuvre.

Le Conseil d'Administration de la Ligue, très touché de ce témoignage de sympathie, a tenu à manifester immédiatement toute sa reconnaissance au président et aux membres de la vaillante troupe d'amateurs, si justement appréciée de la population lilloise.

SOCIETE DES STENOGRAPHES DU NORD

Résultats des concours du 20 mars

Le jury, placé sous la direction de M. Navarre, vice-président de l'Institut Sténographique de Paris, a classé les lauréats comme suit :

STENOGRAPHIE. — 130 mots à la minute : M. Barjansky Henri et Mlle Ray Julie.

100 mots : Mlles Braets Lucienne, Joos Fernande, Gilson Andrée, Lempereur Marcelle, Baudoux Noëmie, Schaller Jeanne, Verstynck Elis, Delerue Yvonne, Reymaert Raymonde, Mirdrouet Madeleine et Fernagut Odette.

90 mots : Mlles Verhée Marie, Moutart Louise, Miélot Marie, Ress Marie, Morcaval Fernande, Pettin Simone, Pettin Yvonne.

80 mots : Mlles Parent Jeanne, Debruyne Marie, Marchand Marie, Viseur Eva, Godefroy Yvonne.

60 mots : Mme Demolin Jeanne-Marie, Mlles Wyart Jeanne, Rivart Rolande, Pétillon Marie, Woussen Simonne, Verhée Claire, Dumetz Pauline, Leveud Marie-Louise, Muteau Jeanne, Bény Germaine, Rosat Marthe, Berché Valentine, Doenne Julienne, Leroy Marie-Louise, François Denise.

50 mots : Mlles Duquennoy Marthe et Van Lancker Eugénie.

DACTYLOGRAPHIE. — 1re division : MM. Barjansky Henri et Dubuisson Julien, Mlle Deblock Marie-Louise, M. Delecourt Paul.

2e division : Mlles Godefroy Yvonne, Reymaert Raymonde, Dewaegne Eugénie, Huybens Léontine, Merchand Marie.

3e division : Mlles Demolin Jeanne-Blanche, Dujardin Germaine, Gérin Madeleine, Rivart Rolande, Dumetz Pauline, Leclercq Esther et Pétillon Madeleine.

4e division : Mlles Moteau Jeanne, Demory Madeleine, Chauvin Simone, Leroy Marie-Louise, Bény Germaine, Duquennoy Marthe et Mageon Renée.

Les concurrents non classés pourront se représenter au prochain concours qui aura lieu le dimanche 2 octobre 1921.

La distribution solennelle des prix, médailles et diplômes, aura lieu le vendredi 15 avril prochain à 7 h. 1/2 du soir, dans la salle du Palais d'Eté, sous la présidence de M. Lucien Crépy-Saint-Léger, conseiller général du Nord. Une sténoriste musicale et un brillant assaut d'armes, sous la direction du maître Gudart, termineront cette cérémonie. L'entrée est gratuite.

Les places doivent être demandées d'urgence à M. Auguste Broyant, président de la Société des Sténo-dactylographes, rue Nationale, 11, à Lille.

PETITES NOUVELLES

MORT SUR LE SIEGE. — Par erreur nous avons annoncé hier, que M. Platel, cabaretier, rue des Etaques, 54, avait été trouvé mort dans les water-closet de son habitation, c'est de son locataire Louis Ducatillon, âgé de 71 ans, qu'il s'agissait.

DECORATION POSTHUME

La médaille militaire a été attribuée à la mémoire de Gaston Delobel, maître pointeur au 11e régiment d'artillerie de campagne, avec la citation suivante :

« Mort pour la France, tué à son poste de combat le 23 septembre 1915. A, en toutes circonstances et malgré de violents bombardements, assuré avec régularité et précision son service de pointeur. A été cité à l'ordre de la division. »

Gaston Delobel était le fils de Mme veuve Delobel-Martin, demeurant à Fives-Lille, 35, rue des Processions.

AVIS & COMMUNICATIONS

LES « AMIS DE LILLE ». — Dimanche, 3 avril, assemblée générale à 10 h. dans la salle du 1er étage de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Ordre du jour. — Allocution du président ; Rapport moral du secrétaire général ; Compte rendu et approbation de la situation financière ; Election pour le renouvellement d'un tiers des membres du Comité ; Remise des médailles du concours des Balcons fleuris de 1920.

Il sera distribué des jetons de présence donnant droit à une tombola d'œuvres d'art qui sera tirée en fin d'année.

Une matinée musicale offerte aux membres de la Société sera donnée à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des Fêtes de la Société Industrielle. Les places pourront être réservées moyennant une redevance de 150 et de 1 fr. Location de 9 h à midi et de 2 à 3 h., les jeudi 31 mars, vendredi 1er et samedi 2 avril, au Pavillon Touristique, place de la Gare.

AMICALE LAKANAL. — Les parents et amis des anciens élèves de l'école Lakanal morts au champ d'honneur, sont instamment priés de faire parvenir au directeur de l'école les noms de disparus avec le numéro du régiment, afin d'inaugurer la plaque commémorative.

Le Secrétaire, L. TREVE.

PREPARATION MILITAIRE. — CAVALERIE. — La section de P. M. de l'Olympique Lillois organise des pours pour la cavalerie, dont la reprise a été décidée pour le début de la semaine prochaine.

Les adhérents de l'Olympique Lillois, de même que ceux des autres sociétés sportives qui voudraient suivre les cours de P. M. à l'Olympique voyer leur adhésion à M. Henri Vallin, 20, rue Patou, Lille.

Un simple droit de 2 francs est exigé pour les membres des autres sociétés appartenant à la Ligue du Nord de Football-Association.

UNE ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR LES JEUNES FILLES. — Il est créé à Lille, 11, rue de Thionville, une école commerciale, industrielle et ménagère destinée à préparer les jeunes filles aux carrières commerciales et industrielles et à leur donner l'enseignement ménager indispensable à toutes les femmes.

Cette école est appelée à rendre les plus grands services à la population, grâce au double but poursuivi :

1. Donner aux jeunes filles qui sont dans la nécessité de subvenir à leurs moyens d'existence, les éléments nécessaires pour obtenir des emplois rémunérateurs comme employées de commerce, ou d'administration, comptables, aides-comptables, sténographes, dactylographes, etc. etc., ou ouvrières dans les diverses industries féminines, couture, lingerie, broderie, modes, corsets, dentelle, repassage, etc...

2. Faire de toutes celles qui fréquentent l'école, d'excellentes maîtresses de maison, intelligentes et économes, capables de savoir exécuter et diriger tout ce qui est nécessaire pour le bien-être et la prospérité de la famille.

L'Ecole comprend deux sections :

1. La section commerciale ;

2. La section industrielle, et des cours d'enseignement ménager communs aux deux sections.

Le régime de l'Ecole est l'externat. L'enseignement est gratuit.

Pour être admises, les élèves doivent : 1. Etre âgées de 12 ans au moins ; 2. Produire leur extrait de naissance sur papier libre, et leur certificat d'études primaires si elles ont moins de 13 ans ; 3. Subir avec succès l'examen qui a lieu les premiers jours de la rentrée.

Des bourses destinées à aider les familles nécessiteuses, seront accordées aux bonnes élèves, soit après concours, soit sur la proposition du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole. De plus, en ce qui concerne les Pupilles de la Nation, les bourses spéciales d'apprentissage leur seront accordées sans concours.

L'ouverture des cours aura lieu le lundi 11 avril 1921. Pour les inscriptions, s'adresser à l'Ecole, 11, rue de Thionville, tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 14 à 16 heures, à partir du vendredi 1er avril.

COURS FILATURE ET DE TISSAGE. — Des cours publics et gratuits de filature et de tissage fonctionnent depuis le 20 février dernier, à l'Institut Industriel du Nord, sous le direction de M. R. Brice.

Ces cours sont réglés comme suit : tissage, dimanche à 8 h. 30 ; filature, dimanche à 10 h. 30.

Université de Lille. — L'« Officiel » publie un décret nommant M. Potel, agrégé près de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, à dater du 1er avril 1921, professeur de pathologie externe et chirurgicale des maladies des urinaires à la dite Faculté, en remplacement de M. Carlier, décédé.

Les élections prud'homales. — Il sera procédé du 1er au 21 avril prochain, à la révision de la liste de sélecteurs au conseil de prud'hommes.

Les intéressés sont invités à se présenter au bureau des élections à l'Hôtel de Ville, 41, rue de la Monnaie, aux heures d'ouverture des bureaux et, par exception, de 18 heures à 20 heures en semaine et de 10 heures à 12 heures le dimanche, à l'effet de provoquer toute inscription ou radiation.

Conditions. — Pour être inscrit, il faut justifier : 1. Etre électeur politique ; 2. Etre âgé de 25 ans révolus ; 3. Exercer depuis trois ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'instruction du conseil et résider dans le ressort de ce conseil depuis un an. Peuvent également se faire inscrire sur les listes électorales, les femmes possédant la qualité de française réunissant les conditions d'âge, d'exercice de la profession et de résidence.

ETAT-CIVIL

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 14 au 19. — Leduc Henri, soldat au 6e régt chasseurs à cheval, à Lille, et Amand Denise, couturière, rue Négrier, 4. — Rossignol Jacques, employé des Postes, rue Solférino, 208, et Dauchel Andréa, sténo-comptable, rue Colbert, 122. — Coste Pierre, préposé visiteur des Douanes, à Jeumont (Nord), et Vienne Marie, couturière, rue Faubourg-de-Roubaix, 211. — Morel Marcel, employé au chemin de fer, à Saint-Pol-sur-Mer, et Dion Louise, s. p. rue des Sarrazins, 37. — Niederlender Raymond, dessinateur, à Paris, et Bocquet Raymonde, employée, rue Mirabeau, 68. — Janssens Albert, électricien, rue d'Artois, 135, et Warin Marthe, couturière, rue d'Eylau, 19. — Cocheteux André, ajusteur, rue du Béguinage, 2, et Pervancher Hélène, couturière, rue Princesse, 75. — Baudry Victor, officier d'administration du service de santé, rue des Pyramides, 25, et Lefebvre Angèle, s. p. à Valenciennes. — Deblock Jean, caissier-comptable, rue Basse, 55, et Duthoit Célestine, s. p. rue Boucher-de-Perthes, 20. — De Puydt Léon, peintre, rue de Thumesnil, 33, et Mastaert Marie, étiqueuse, rue de Thumesnil, cité Lièvraux. — Burie Arnould, électricien, à Loos, et Salomé Marie, continuesse, rue de l'Arbrisseau, 242. — Houvenaghel Charles, menuisier, rue Traversière, 22, et Symons Marie, tricoteuse, id. — Hachetrasser Edouard, menuisier, rue de Bouffiers, 6, et Versaevel Isabelle, coiffeuse, rue Saint-Sauveur, 12. — De Coune Désiré, confiseur, rue de Flandre, 82, et Cappens Rose, employée, rue Aug. Bonte, c. Spinart, 14. — Tardu Ernest, terrassier, rue d'Iéna, 95, et Dapémélière Clémence, filleuse, rue d'Iéna, 95. — Bekaert Albert, boulanger, rue des Rogations, 139, et Van Dest Germaine, journalière, rue des Postes, 338. — Delves Oscar, wattman, rue Aubert, 33, et Plucein Zulmée, servante, rue Guillaume-Wattiez, 8. — Isert Jules, forgeron, rue des Sarrazins, 66 et Debray Joséphine, ménagère, id. — Leperle André, boulanger, rue de la Justice, cité Seynaeve, 7, et Montagne Emilienne, rue J. Hachette, 50. — Letellier Raymond, soldat au